

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1345

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 23

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« La ligue »

les mots :

« Une ligue sportive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel